

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_06_052

Sur convocation en date du 30 mai 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 5 juin 2023 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FERRIER Patricia
THEVENET Jean-Marc	CALMUS Zarouhine	GAY Daniel
BERLAND Martine	CARLIER Albert	MONTIBERT Pierre – arrivée à 20H29
MARTIN Hubert	CHIROL Xavier	PANEL Olivia
CHATELAIN Béatrice	CORDIER Michel	PERNET Martin
SIMONET Jean-Michel	DUBOIS Loïc	PEYROT Pascale
	DUCLOS Laurent	PIVET Catherine
	DUCROZET Isabelle	SUPIE Sylvie – arrivée à 20H29
	FALAISE Alain	VOVILIER Christian – arrivée à 20H29
	FAYARD Pascal	

Procurations :

Monsieur Dominique BERTHET donne procuration à Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER

Madame Karine GEOFFRAY donne procuration à Monsieur Jean-Marc THEVENET

Monsieur Pascal GOYAT donne procuration à Monsieur Michel CORDIER

Monsieur Pierre MONTIBERT donne procuration à Monsieur Martin PERNET jusqu'à son arrivée à 20H29

Madame Sylvie SUPIE donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS jusqu'à son arrivée à 20H29

Monsieur Christian VOVILIER donne procuration à Madame Isabelle DUCROZET jusqu'à son arrivée à 20H29

Secrétaire de séance : Madame Martine BERLAND

Mise en ligne le : 07/06/2023

Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

Axe structurant de l'avenue de Lyon

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement

Présentation du rapport par Madame le Maire.

La Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse a engagé une étude de faisabilité relative au développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle sur les axes structurants de l'unité urbaine de l'agglomération. Elle a abouti au choix de réaliser une première opération sur l'axe structurant de l'avenue de Lyon sur les communes de Péronnas et de Bourg-en-Bresse. Cette opération se déroulera en plusieurs tranches.

Vus les aménagements envisagés et la réalisation concomitante sur l'avenue de Lyon de travaux de reprise de chaussée, de trottoirs, d'aménagement d'espaces verts, d'installation de mobilier urbain, d'éclairage public et de signalisation relevant de la compétence des Villes et/ou de la Communauté d'agglomération, il serait nécessaire de réaliser ces travaux sous maîtrise d'ouvrage unique.

Afin d'assurer la bonne coordination des travaux, la cohérence de l'espace urbain, l'unicité architecturale et technique sur des parties communes, mais aussi une rationalisation des surfaces du projet global pour la réalisation de l'ensemble des aménagements sur l'avenue de Lyon, et en application des dispositions de l'article L2422-12 du code de la commande publique, il est proposé de confier à la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, via une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, la responsabilité de conduire les éléments de missions nécessaires à cette opération en respectant les réglementations en vigueur.

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_06_052

Ces éléments porteront notamment sur :

- la désignation du maître d'œuvre ;
- le suivi des études ;
- la désignation des entreprises chargées des travaux ;
- la sollicitation des financements susceptibles d'abonder ;
- le suivi administratif des dossiers de marchés ;

- le suivi comptable et le règlement financier de l'opération ;
- toute autre prestation nécessaire à la réalisation des travaux et à l'exercice de sa mission.

Cette convention fixera les conditions financières de cette opération, dont le coût prévisionnel des travaux pour la commune de Péronnas est évalué pour un aménagement standard à 2.073.270,00 € HT pour la première tranche identifiée de la rue de L'Europe à l'allée des Tyrandes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité (29 voix pour),

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée portant transfert à la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse pour les travaux d'aménagement de l'axe structurant de l'avenue de Lyon,
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer, ainsi que tout acte y afférent et éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 5 JUIN 2023



Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

La Secrétaire de séance,

Martine BERLAND